



COMMUNE DE KOERICH



REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU COLLEGE ÉCHEVINAL

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que par décision du 07.10.2022 et en raison de travaux de raccordement, le collège des Bourgmestre et échevins a édicté un règlement de circulation temporaire portant sur la rue d'Arlon à Windhof, ceci pour une durée estimée à 15 jours ouvrables :

Art.1 : A partir du 14.10.2022 de 06:00 heures et jusqu'à l'achèvement des travaux, la circulation dans la rue d'Arlon à Windhof sera règlementée comme suit :

- a) Rétrécissement de la chaussée à la hauteur de l'intersection avec la rue de Koerich
- b) Sens unique en direction de l'intersection avec la rue Pierre Flammang, ceci à partir de l'intersection avec la rue de Koerich.

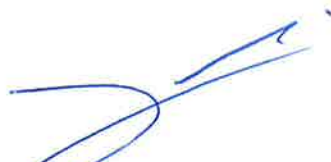
Art. 2 : La signalisation afférente sera mise en place conformément aux lois et règlements en vigueur.

Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement sont punies conformément à l'article 7 de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que modifié par la suite.

Koerich, le 07.10.2022


Pour le collège des Bourgmestre et échevins,

Le Bourgmestre,


Jean WIRION



Le secrétaire,


Patrick LECOQ